



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des  
affaires culturelles**

**D.D.T.M. 62**

**25 MARS 2025**

**Pôle FiADS  
de Montreuil sur Mer**

Pôle Patrimoines & architecture  
Service régional de l'archéologie

**DDT-62**  
**ddtm-demats62@pas-de-calais.gouv.fr**

LILLE, le 17/03/2025

**Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement**

**Réf. : PC 062197 24 00005\_CAMBLAIN-CHATELAIN 62**

**Livre V du Code du patrimoine**

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 28/01/2025.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

*Pour le préfet de la région Hauts-de-France,  
et par délégation,  
le directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
le conservateur régional de l'archéologie adjoint*

*Philippe Hannois*

# AVIS DU MAIRE

concernant une demande de Permis de construire déposée le 16/12/2024

PAR :

**FRANSOL 61**

29 , Rue Vauthier

KRONOS SOLAR

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**POUR UN PROJET SITUE :** Chemin de Saint-Pol à Béthune à CAMBLAIN-CHATELAIN (62470)

Références cadastrales : AL 126

## 1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

<b>11. SITUATION DU PROJET</b>	<b>DOCUMENT D'URBANISME :</b>	Zonage :
	<b>SANS DOCUMENT D'URBANISME :</b>	<input type="checkbox"/> Dans une partie urbanisée <input type="checkbox"/> Dans une partie non-urbanisée
<b>12. APPRECIATION DES RISQUES</b>	Y a -t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances (Art R111-2) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le terrain est-il situé dans un secteur à risque ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## 2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

	Desservi : capacité		Non desservi	Sera desservi ?	Avant le ?	Prise en charge communale
	Suffisant	Insuffisant				
VOIRIE						
ELECTRICITE						
EAU POTABLE						
ASSAINISSEMENT						
GESTION DES EAUX PLUVIALES						
SECURITE INCENDIE						

**Si les équipements publics sont insuffisants toutes créations ou extensions seront à la charge du demandeur.**

### 3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX	<i>Exercice de la voirie raccordement</i>	<i>Ifos - Avenir</i>
TAXE D'AMENAGEMENT		<i>/</i>
AUTRES TAXES OU PARTICIPATIONS (à préciser)		

### 4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

ASPECT EXTERIEUR	L'aspect extérieur du projet est-il conforme ?	<i>En accord avec la décision du CTE sur les ZACR.</i>
	Y a-t-il des remarques sur son intégration dans l'environnement (plantations et aménagement des abords) ?	<i>/</i>
	Y-a-t-il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ?	<i>Règlement du PLU</i>
ACCES	Les conditions d'accès sont-elles satisfaisantes ? Observations :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
STATIONNEMENT	Observations :	<i>/</i>

### 5. AVIS DU MAIRE

<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE «avis_mairie»	<input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	Le 18/12/2024 Lelio PEDRINI
		